

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	23

Date de convocation	01/10/2025
Date d'affichage	01/10/2025

DL25017	OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ABSENCE DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'ASSURER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES.
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le six octobre, s'est réuni à 17 heures trente, le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, Mme Véronique POIGNET SENGHER (suppléante), M. Franck PROUST, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ.

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante).

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE.

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Emmanuel CARRIERE, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard SCHIEVEN.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES.

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT.

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Monsieur Didier LEBOIS, Vice- Président, expose,

Dans le cadre du remplacement d'un agent admis à la retraite pour invalidité, un agent contractuel

avait été recruté en date du 11 mars 2025. Ce dernier ayant présenté sa démission en date du 11 août 2025, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-1° ; 2

VU la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du CDG30 ;

Considérant la démission au 20 août 2025 de l'agent recruté en CDD au mois mars 2025,

VU l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 septembre 2025,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : La création, à compter du 13 octobre 2025, d'un emploi d'ambassadeur du tri contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

ARTICLE 2 : Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier des conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, ou une condition d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 368, indice majoré 367 de l'échelle C2 de la catégorie C des adjoints techniques.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20251006-DL2025017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO